

Conférence interministérielle Santé publique

24 avril 2021

Rapport

Présents

Membres

<ul style="list-style-type: none"> ○ Wouter Beke, Ministre (président de la CIM) + Katrien Van Kets, cheffe de Cabinet 	Gouvernement flamand
<ul style="list-style-type: none"> ○ Christie Morreale, Ministre + Yolande Husden, cheffe de cabinet adjoint 	Gouvernement wallon
<ul style="list-style-type: none"> ○ Frank Vandenbroucke, Ministre ○ Ri De Ridder, conseiller COVID-19 ○ Jan Bertels, kabinetschef 	Gouvernement fédéral
<ul style="list-style-type: none"> ○ Antonios Antoniadis, Ministre 	Gouvernement de la Communauté germanophone
<ul style="list-style-type: none"> ○ Bénédicte Linard, Ministre 	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
<ul style="list-style-type: none"> ○ Valérie Glatigny, Ministre + Delphine Haulotte, Conseillère 	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
<ul style="list-style-type: none"> ○ Alain Maron, Ministre + Miguel Lardennois, conseiller 	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
<ul style="list-style-type: none"> ○ Kurt Doms, conseiller ○ Vincent Hubert, conseiller 	Secrétariat de la Conférence interministérielle Santé publique

Invités

<ul style="list-style-type: none"> ○ Koen Magnus 	Commissariat Corona du Gouvernement
<ul style="list-style-type: none"> ○ Karine Moykens 	Coordinatrice du comité Interfédéral Testing et Tracing
<ul style="list-style-type: none"> ○ Frank Robben 	Administrateur général e- Health
<ul style="list-style-type: none"> ○ Yves van Laethem 	Conseil Supérieur de la Santé
<ul style="list-style-type: none"> ○ Pierre Van Damme 	UZA
<ul style="list-style-type: none"> ○ Jean Michel Dogne 	Université de Namur
<ul style="list-style-type: none"> ○ Tom Auwers, président du comité de direction ○ Isabelle Van Der Brempt, cheffe de service ○ Saskia Van den Bogaert, cheffe de cellule 	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Excusé

<ul style="list-style-type: none"> ○ Alain Maron, Ministre 	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
---	---

1. Politique en matière de COVID-19

- 1.1. Avis Taskforce vaccination COVID-19 sur base de l'analyse coût-bénéfice de l'EMA concernant le vaccin AstraZeneca : présentation, discussion et décision
- 1.2. Avis Taskforce vaccination COVID-19 concernant le vaccin Johnson & Johnson : présentation, discussion et décision

Suite à l'analyse émise par l'EMA sur l'analyse risques/bénéfices d'AstraZeneca, Dirk Ramaekers, après avoir résumé ladite analyse, expose brièvement l'avis de la Taskforce « Vaccination » ; la position de la Taskforce sur Johnson & Johnson est aussi brièvement évoquée. Yves Van Laethem expose ensuite les conclusions du Conseil Supérieur de la Santé.

Des éléments abordés qui se poursuivent dans le débat sont :

- La réunion des Ministres européens de la santé prévue ce vendredi n'a pas eu lieu ;
- Une décision définitive sur l'utilisation de Johnson & Johnson doit être prise ce jour ; vu la faible quantité déjà reçue, son administration en une seule dose, son public cible (personnes seules à domicile, personnes sans abri..), l'utilisation du vaccin Johnson & Johnson doit être encouragée absolument ; les dernières informations laissent à penser qu'il n'y aura pas d'incertitudes dans les livraisons du vaccin ;
- Outre le fait que, en période d'épidémie grave que l'on connaît et qui incite à pouvoir utiliser tout l'arsenal de vaccins disponible pour tous les âges, la situation particulière d'AstraZeneca quant aux rares effets secondaires graves chez les personnes jeunes oblige certains membres à considérer une limite d'âge pour l'utilisation de ce vaccin ; se référant au vote, comme repris dans l'avis de la Taskforce, l'âge de 40 ans est avancé. Il y a consensus de dire que la limite d'âge de 40 ans (41 ans et plus) pour l'administration d'AstraZeneca paraît, au regard des données, optimal en termes d'analyse de risques/bénéfices. De plus, en termes d'adhésion à la vaccination, une limite d'âge qui tient compte des recommandations de l'EMA pourrait inciter à des personnes de 56 ans et plus, réticents, à changer leur point de vue. Il apparaît également que prendre cette limite d'âge n'entraînera pas de retard dans la campagne ;
- par rapport à la problématique des variants (indiens et futurs), le Comité de concertation a demandé que des mesures concrètes soient prises en termes de testing et de quarantaine ;



CONCLUSIONS ET DECISIONS

1. Sur base des recommandations du Conseil Supérieur de la Santé et de la Task Force Vaccination, la CIM décide d'utiliser dorénavant le vaccin AstraZeneca pour les personnes à partir de 41 ans, le bénéfice de la vaccination l'emportant largement sur les rares effets secondaires observés;
2. La CIM décide d'utiliser le vaccin Johnson & Johnson pour tous les personnes de 18 ans et plus ; outre l'avantage d'être administrée en une seule dose, il est privilégié pour la vaccination à domicile ;
3. En droite ligne de la position de l'EMA, la CIM décide de maintenir sa recommandation selon laquelle toute personne ayant déjà reçu une première dose du vaccin AZ devrait également recevoir la seconde dose, quatre à douze semaines après la première et ce, pour tous les âges.

1.3. Avis relatif à l'opérationnalisation de la vaccination des personnes enceintes

CONCLUSION ET DECISION

4. En accord avec l'avis du Conseil Supérieur de la Santé et de la Task Force, la CIM décide que les femmes enceintes pourront, en priorité, être vaccinées immédiatement.

2. Communication

CONCLUSION ET DECISION

5. Le Secrétariat, en collaboration avec le Commissariat, rédigera un communiqué de presse ; ce dernier devra être finalisé pour publication dans les meilleurs délais.

3. Prochaine réunion : 28.04.2021 (sous réserve)